Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 061-200066256-20260924-40_2026-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 40/ 2026

OBJET : Agrandissement du cimetière d'Urou - Terrassement

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2026-06-05 du 8 juillet 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire, par délégation de cette assemblée, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°2022-07-09 du 19 décembre 2022 approuvant le projet d'extension du cimetière d'Urou,

Considérant la délibération n°2025-01-02 du 21 janvier 2025 approuvant les travaux d'extension du cimetière d'Urou et sollicitant une subvention au titre de la DETR 2025 (demande de nouveau déposée au titre de la DETR 2026),

Considérant qu'il était urgent de finaliser les travaux de terrassement pour ne pas bloquer les travaux d'agrandissement du cimetière,

Vu le devis de l'entreprise JRB Maçonnerie d'un montant de 1 547 € HT (1 856.40 € TTC) pour les travaux de terrassement au cimetière d'Urou,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026 de la commune,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le devis n° 26-09-11 de l'entreprise JRB Maçonnerie – 27 rue Charles d'Houay – 61210 RI d'un montant de 1 547 € HT soit 1 856.40 € TTC pour les travaux de terrassement du cimetière d'Urou.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 24 septembre 2026
Pour le maire empêché,
Le 1er adjoint,
Fernand BINET

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
61310 ORNE